

BOXES À VÉLOS GRATUITS ET SÉCURISÉS

RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les boxes à vélos sont des **dispositifs individuels de stationnement proposés par le Grand Narbonne**, Communauté d'agglomération. Ils sont mis gratuitement à votre disposition. Leur utilisation ne nécessite aucune inscription préalable mais implique l'acceptation et le respect du règlement suivant :

- Je stationne uniquement mon vélo ou vélo à assistance électrique et mes accessoires associés du type casque, vêtement, sac... Hors deux roues motorisées...
- Je stationne pour une durée maximale de 48 heures en continu.
- Je ferme le box avec mon antivol ou mon cadenas.
- Je m'engage à laisser le box propre et vide après son utilisation.
- En l'absence de vélo à l'intérieur, je ne privatise pas le box en le verrouillant.
- Mon vélo et mes accessoires sont sous mon entière responsabilité en cas notamment de vol ou de dégradation. Pour cela, je reconnais être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

En cas de non-respect du présent règlement, le Grand Narbonne se réserve le droit de :

- Retirer tous les objets non conformes déposés dans le box ou ayant dépassés la durée autorisée, après avoir enlevé ou détruit le cadenas.
Au préalable un avertissement demandant le retrait des objets sera apposé sur le box concerné durant 48 heures.
Les objets seront conservés durant 30 jours calendaires. Pour les récupérer, contactez la direction environnement du Grand Narbonne au 04 68 58 14 58. Passé ce délai, ils seront considérés abandonnés et remis à une association d'insertion.
- Détruire le cadenas ou l'antivol en cas de verrouillage de la porte sans vélo à l'intérieur.

Le détail du règlement est consultable dans l'arrêté communautaire du Grand Narbonne n°A2020_117 sur www.legrandnarbonne.com

CONTACT

En cas de problème dans l'utilisation du box ou pour toute question, contactez la direction Environnement du Grand Narbonne au **04 68 58 14 58**.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

